

CA_DEL221206_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

Convocation : 01/12/2022
Affichage liste des délibérations : 08/12/2022

Membres en exercice : 17 Présidente : Françoise BATUT
Présents : 12 Secrétaire : Élodie DARGAUD

L'an deux mille vingt deux, le six décembre, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

PROGRAMME DES ACTIVITÉS SENIORS 1ER SEMESTRE 2023

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose chaque année aux côtés des activités de prévention, un programme d'animations au semestre à destination des plus de 62 ans. Ces animations ont pour but de lutter contre l'isolement et de favoriser le maintien à domicile par des activités conviviales et cérébrales.

Le coût des sorties est calculé en fonction du coût du cariste, du nombre de personnes prévues et de la destination, de certaines charges de fonctionnement en valorisant les coûts internes de la fonction « animations retraités » (primes d'assurances, valorisation des charges du personnel accompagnant) pour avoir un équilibre sur l'ensemble du coût des activités.

Cette année, le service des sports de la ville proposera des activités gratuites en mettant à disposition du personnel municipal.

Afin de favoriser l'accès aux animations à tous les Givordins retraités, quatre tarifs ont été établis en fonction des ressources des usagers :

- Les ménages imposables : 100%
- Les personnes non imposables : prise en charge 30% par le CCAS
- Les personnes au minimum vieillesse : prise en charge 70% par le CCAS

- Les personnes extérieures à Givors : + 20%

Le programme des animations, ci-dessous, peut être amené à être modifié en fonction des conditions sanitaires Covid-19 : le nombre de participants, la salle d'accueil, le contenu et la durée des activités, etc...

En cas d'annulation de l'activité par le service, il sera prévu un remboursement du montant versé par l'utilisateur via un RIB.

Les activités gratuites :

Jeux de société	Maximum 17 personnes	Activité gratuite Une animatrice mobilisée Locaux du CCAS à disposition
Pétanque	Indéfini pour la pétanque	Séance non encadrée
Scrabble duplicate et classique	Maximum de 15 personnes Séance non encadrée	Activité gratuite Une animatrice mobilisée Locaux du CCAS mis à disposition Séance encadrée par une bénévole
Chandeleur	Adhérents activités physiques prévention : « Gym, Aquagym » de	Activité gratuite 1 animatrice et bénévoles mobilisés Fournitures : CCAS Locaux du CCAS mis à disposition
Atelier culinaire « Délices des seniors »	Maximum 15 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée Activité encadrée par trois bénévoles Locaux du CCAS à disposition
Atelier « doudous »	Maximum 15 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée Activité encadrée par une bénévole Locaux du CCAS à disposition

Célébration des anniversaires du mois des usagers inscrits à la restauration	Maximum de 60 personnes	Une animatrice et un agent de restauration mobilisés Prix du repas en fonction du calcul du quotient
Concours loto coinche	Maximum 40 personnes	Activité gratuite 1 animatrice et 1 bénévole mobilisés Locaux du CCAS à disposition
Thé dansant	Maximum de 50 personnes	Activités en partenariat avec l'UNRPA Salle mise à disposition à titre gratuit
12 séances « Parcours de précision »	Maximum de 15 personnes	Activité gratuite Mobilisation d'une animatrice CCAS et d'agent du service des sports
Parcours de santé	Maximum de 15 personnes	Activité gratuite Mobilisation d'une animatrice CCAS Une animatrice CARSAT
« Marche nordique » à partir de chaque quartier	Maximum de 15 personnes	Activité gratuite Mobilisation d'une animatrice CCAS Une animatrice du service des sports
Atelier d'écriture : « Développer l'imagination »	10 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée Locaux mis à disposition Groupe autonome
Visite des serres municipales	15 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée et un agent des serres municipales Locaux mis à disposition

5 ateliers de 2h00 « Les 5 sens en éveil »	Maximum de 10 personnes	Activité gratuite 1 animatrice de la CARSAT mobilisée Locaux du CCAS mis à disposition
Jeu de tarot	Maximum de 10 personnes	Activité gratuite 1 animatrice de la CARSAT mobilisée Locaux du CCAS mis à disposition Séance non encadré
Maquette du Pont de Chasse	Maximum de 10 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée Activité encadrée par une bénévole Locaux du CCAS à disposition
Les globes trotteurs Récits de voyage en vélo «Amérique du Sud»	50 personnes	Activité gratuite 1 animatrice mobilisée Activité encadrée par une bénévole Locaux du CCAS à disposition

Activités proposées	Modalités	100 % Usagers imposables	Prise en charge de 30% Usagers non imposables	Prise en charge de 70% Usagers minimum vieillesse	+20% Usagers extérieurs
Visite du musée de l'automobile et Transport	Maximum 30 personnes	56.90€	39.80€	17.10€	68.28€
Bouchons lyonnais					
Visite libre dans le quartier de Saint Jean					
Visite découverte de Sainte Croix en Jarez	Maximum 30 personnes				
Restaurant : la P'tite poule rousse à Doizieux					
Visite de la					

Brasserie à Saint Julien Molin Molette					
Transport		56.10€	39.30€	16.85€	67.35€
Centre de bien-être « Calicéo »	Maximum 8 personnes	14€	9.80€	4.20€	16.80€
Repas festif : Paella	Maximun de 50 personnes	12€ par personne			

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
 A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
 12 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le programme prévisionnel du service senior pour le 1^{er} semestre 2023 ;
- D'APPROUVER les quatre tarifs selon les ressources ;
- DE DIRE que les recettes seront créditées au budget 2023

Le président du CCAS,
 Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance
 Élodie DARGAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 069-266910058-20221206-CA_DEL221206_02-DE